



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5030764

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 27/01/2025 15H50 C:005360 I:14751
V/REF : 995566
V/Email reçu le Lundi 27/01/2025 a 15H50

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02297
IMMEUBLE : ANDRE BREVET -2297
5 a 9, RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 17 Mars 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N°9 CHARRIN-LOGEMENT DE MME MORRI-5EME ETAGE-TEL:*07 61481519*

MOTIF : INTERVENIR POUR:
-CYLINDRE GARAGE 63
-BEQUILLE POUR OUVRANT DE LA FENETRE CUISINE
-REGLAGE PORTE DE GARAGE 63

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 30/01 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEEMNT DE MMR MORRI AU 5EME ETAGE
REPLACEMENT DE LA POIGNEE FENETRE DE LA CUISINE ET REGLAGE CAR ELLE
FROTTAIT EN PARTIE BASSE

TENTATIVE DE REGLAGE DE LA PORTE DE GARAGE - SANS SUCCES
- PORTE EXTREMEMENT VOILEE
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE

AUCUN REMPLACEMENT DE LA SERRURE POURTE DE GARAGE CAR IL FAUT PREVOIR
LE REMPLACEMENT DE LA PORTE COMPLETE
REPLI DU CHANTIER

LE 28/02 A 13H30 :
PRISE DE COTES POUR REMPLACEMENT PORTE

LE 06/03 A 14H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTE BASCULANTE DU GARARE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 08/03/25 a 11H14 Mme J. DEFDAF

CS LGESTION Email envoyé le 31/01/25 a 16H26 Mme J. DEFDAF



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030764

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,27		56,27
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	2	51,15		51,15
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	51,15		51,15
1,00	MS00092-Rempl.porte Box <2,70x2,2+n°gara	11	869,63		869,63
TOTAL H.T.					1028,20
T.V.A. a 10,00%					102,82
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1131,02</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 995566 du 27/01/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

9 RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

02297-00001-00003-00052 H / Type 2 / 05

Etage : 05

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 11/02/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen GGE 63 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00051 Béquille pour ouvrant à la français FENETRE CUISINE y compris toutes sujétions de pose	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01
MS00093 Réglage de porte de garage GGE 63 ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, refixation des rails, des supports de câbles, ajustage tringlerie, tension des ressorts, y compris toutes sujétions	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00001 Forfait déplacement TEL LOC MME MORRI Mabroka Coordinée principale 07-61-48-15-19	1,00	56,27	56,27	5,63	61,90

Total H.T.	219,97
Total TVA	22,00
Total TTC	241,97

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 995566 du 27/01/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 27/01/2025

**Le Responsable
Nom et Signatu**

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE CHARRIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **27/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 995566